

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 5 MAI 2015 à 19H15

*Absents excusés : Jean-Philippe DELAPORTE qui remet pouvoir à Patrick JUNG
Nelly BLONDEL qui remet pouvoir à Sébastien BARRE*

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs est remis.

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 14 Avril 2015 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès verbal de la séance du 14 Avril 2015 est approuvé des présents et représentés.

2- VOTE DES PROJETS DE VOIRIE

Monsieur le Maire précise au Conseil que la Commission de Travaux a fait un état des lieux des perspectives de travaux à effectuer en voirie dans la commune. Il en est ressorti 5 lieux :

- La Rue du Vieux Mont
- La Rue du Bois
- L'allée Pecqueux
- L'entrée de l'Ecole
- Le Trottoir dans le « virage de Tateville »

Monsieur le Maire précise au Conseil que tous ces projets ne peuvent être réalisés en 2015, il est donc nécessaire de choisir les postes prioritaires, en fonction de leur état et de leur dangerosité.

Monsieur le Maire insiste sur le coté sécuritaire des voiries, la responsabilité de la commune pouvant éventuellement être engagée en cas d'accident.

Si Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils doivent être représentatifs de la population qui les a élus, il est donc important que les orientations de leurs choix soit dans l'intérêt général des habitants. A son sens, il est important d'agir sur les voiries les plus empruntées.

Monsieur le Maire a préalablement établi un document récapitulant les différents lieux. Il demande donc au Conseil de numéroter les postes par ordre de priorité, en sachant que 1 est un projet de haute priorité et 4 de moindre priorité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que lors d'un précédent Conseil, il a été décidé à l'unanimité que la réfection de la Rue du Vieux Mont était nécessaire, par conséquent elle n'apparaît pas dans la liste des choix proposés vu son caractère obligatoire.

Monsieur le Maire informe que les absents excusés ont déjà fourni leur document avec leurs préférences afin que tous les choix des conseillers soient écoutés.

Après avoir entendu chaque conseiller présent et représenté, il en ressort les choix suivants :

<u>La rue du Bois</u>	24 Voix
<u>L'Allée Pecqueux</u>	26 Voix
<u>L'entrée de l'école</u>	28 Voix
<u>Le Trottoir « Virage de Tateville »</u>	32 Voix

Après débat, la Rue du Bois demandant trop d'investissement pour cette année, le Conseil a décidé d'opter pour le deuxième choix, à savoir la rénovation de l'Allée Pecqueux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit seulement d'une partie dégradée de l'allée Pecqueux viabilisée.

Concernant l'entrée de l'école, au vue de la future étude sur les normes concernant les personnes à mobilité réduite, Monsieur le Maire explique qu'il est plus judicieux d'attendre le résultat de cette démarche afin de prendre en compte leur exigence et de réaliser les travaux adéquats.

Concernant le Trottoir « Virage de Tateville », certains conseillers ont soulevé le problème de la dangerosité excessive de réaliser un trottoir sur le côté droit de la route. En effet, plusieurs accidents ont montré que le côté droit de la route (dans le sens Maresville – Longvilliers) était plus accidentogène. Il propose donc une solution alternative : installer une haie ou un massif, empêchant d'une part, les personnes de circuler sur le bas côté, en les invitant à prendre le trottoir d'en face, et créant d'autre part, un effet de rétrécissement de voie qui inciterait les automobilistes à ralentir. Un axe de réflexion sera donc mené pour trouver une solution mêlant économie et sécurité.

Le Conseil décide donc à l'unanimité des présents et représentés, d'axer les projets de voirie dans la Rue du Vieux Mont et dans l'allée Pecqueux (jusqu'au virage). Les devis n'étant plus d'actualité, un prochain Conseil déterminera les entreprises en charge des travaux.

3- ACHAT DU MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil que, comme prévu lors de la réunion de budget concernant le matériel informatique de la Mairie devenu obsolète dû à la dématérialisation imposée par l'Etat, des devis ont été demandés à plusieurs prestataires. Deux d'entre eux ont répondu à notre demande, comme s'en suit :

<u>Produits</u>	<u>LBS</u>	<u>REPROTHEQUE</u>
Photocopieur couleur	3 468 €	4 620 €
Ordinateur	1 232 €	1 467€
Total TTC	4 700 €	6 087€

Monsieur le Maire donne la parole au Conseiller Sébastien BARRE pour qu'il commente et renseigne le Conseil sur les deux devis effectués en collaboration avec le secrétariat de Mairie.

Le Conseil décide donc, à l'unanimité des présents et représentés, de faire appel à la société LBS pour le changement du matériel informatique de la Mairie. Il autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

4- SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil que compte tenu du désengagement de l'Etat en matière de soutien technique aux collectivités territoriales à partir du 1^{er} Juillet 2015, notamment dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols, une réflexion sur des modes de mutualisations entre les EPCI et leurs communes membres a été engagée.

C'est dans cette perspective que le Président de la CCMTO a proposé à l'assemblée de se saisir des formes de mutualisation offertes par la loi du 16 Décembre 2010 pour mettre en place un service commun prévu par l'article L5211-4-2 du CGCT, entre la CCMTO et ses communes membres.

Une convention a donc été créée, ayant pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service commun notamment la situation des agents, la gestion du service, les modalités de facturations, et les conditions du suivi du service commun, entre les communes membres ne disposant pas de service instructeur et la CCMTO.

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer cette convention relative à la création d'un service commun mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil, considérant que la commune ne dispose pas de compétence dans le domaine de l'instruction de l'urbanisme, considérant la contrepartie financière que demande la CCMTO, considérant les particularités de la commune, décide à l'unanimité des présents et représentés d'adhérer à cette convention. Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Toutefois, Monsieur le Maire regrette une fois de plus le désengagement de l'Etat, qui baisse les recettes des communes, mais ajoute des dépenses supplémentaires à la commune.

5- COMPTE RENDUS DE COMMISSION:

Syndicat des Eaux : Monsieur le Maire laisse la parole à Jean Bernard SAILLY

Le président a présenté son budget. Il a précisé qu'aucun problème majeur n'a été soulevé cependant le prix de l'abonnement va subir une légère augmentation.

Par ailleurs, le Président a précisé qu'un changement dans les objectifs devrait avoir lieu. En effet, l'année dernière, il avait été demandé aux syndicats de se regrouper afin de réaliser des économies d'échelle. Cependant cette initiative sera modifiée au profit de la CCMTO qui en prendrait la compétence. Le président s'inquiète de cette décision au niveau des tarifs qui seront pratiqués à l'avenir.

Enfin, le président a précisé que le surpresseur de la Rue de l'abbaye sera changé à cause d'un dysfonctionnement de celui-ci.

Association Française de Remembrement : Monsieur le Maire laisse la parole à M.PETIT

L'AFR, qui regroupe les communes de Beussent, Bernieulles, Inxent, Longvilliers et Cormont, s'est réunie pour la présentation de son budget. Même si l'AFR n'a plus d'emprunt, la taxe à l'hectare reste de 2€ / ha qui servira à faire des travaux sur leurs chemins.

6- CONSEIL COMMUNAUTAIRE (CCMTO) DU VENDREDI 3 AVRIL 2015 : Sécurité et mutualisation

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le Conseil Communautaire du Vendredi 3 Avril 2015 et les décisions qui ont été adoptées en matière de lutte contre les inondations. Monsieur le Maire précise qu'il est important que la population de Longvilliers soit correctement informée de toutes les décisions à ce sujet.

Lutte contre les inondations : demande de financement pour le système de surveillance et d'alerte inondation en cas de crues.

Les habitants des vallées de la Dordogne et de l'Huitrepin, affluents de la rive Nord de la Canche sont soumis à de nombreux épisodes de débordement de ces cours d'eau qui peuvent connaître des crues de type torrentiel, de réactivité rapide

Le réseau de surveillance des crues de la Canche, en cours d'évolution, se situe en amont de la confluence de ces deux affluents. Un limnimètre vient d'être installé par la DREAL en aval de la confluence afin de mieux connaître l'influence de la marée sur les crues de la Canche. Cependant aucune instrumentation n'est programmée par les services de l'Etat sur ces 2 affluents et les 2 bassins versant ne disposent pas de système de mesure des pluies, le pluviomètre météo France se situant sur l'aéroport du Touquet.

Dans ce contexte, la CCMTO a mise en place un système de surveillance et d'alerte inondations en cas de crues. Un marché à procédure adaptée a été attribué à la SAS OTECH ENVIRONNEMENT le 11 Décembre 2014 (référéncé MAPA 2014/09)

Descriptif de l'opération :

- Pose d'un nouveau réseau de pluviomètre en tête de bassin versant permettant d'anticiper les réactions rapides des cours d'eau et de mettre en place un système de relevé horaire avec mise en alerte en cas de pluies abondantes.

- Pose en aval, sur des ouvrages d'art référencés et de sections connues, d'un réseau de limnigraphes visuels et automatiques permettant de connaître les capacités d'absorption du lit mineur et de développer en collaboration avec le syndicat de rivière et la DREAL une future base de données sur ces affluents.

Objectifs :

L'ensemble du bassin versant de la Canche est en procédure de PAPI d'intention labellisé. L'objectif de cette instrumentation est d'anticiper sur les installations futures du bassin versant dans le cadre des modélisations réalisées pour les études hydraulique et hydrologique en cours.

Le souhait est également de développer, auprès des habitants et des élus des communes concernées, une culture du risque et mettre en place un système d'alerte performant à l'échelle de l'intercommunalité.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Phase 1 – étude d'implantation	11 900.00	CCMTO	7140.00	60 %
		Agence de l'eau	4760.00	40%
Phase 2 – fourniture et pose de 4 limnimètres ultrason avec fonction GPRS + de 2 pluviomètres ultrason avec fonction GPRS + équipement de 6 boîtier radio ou GPRS	14 150.00	CCMTO	5660.00	40 %
		Agence de l'eau	5660.00	40 %
		Département	2830.00	20 %
TOTAL DEPENSES	26 050.00	TOTAL RESSOURCES	26 050.00	100 %
Phase 3 – forfait annuel maintenance/hébergement	3250.00/an	CCMTO	3250.00	100 %

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réunis le 26 Mars 2015, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (36 votants), approuvent le plan de financement du dispositif et les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département.

7- COMMUNICATION DU MAIRE :

- **Fleurissement :** Monsieur le Maire avait demandé, lors d'un précédent Conseil, aux conseillers intéressés et qui voulaient le rejoindre pour travailler sur une vraie politique de fleurissement, à se manifester afin de continuer à égayer et embellir Longvilliers. Mme BLONDEL Nelly, M.BAILLET Mickaël et M.SAILLY Jean Bernard ont adhéré à cet objectif et ont souhaité travailler sur le sujet avec Monsieur le Maire.

Des réunions ont eu lieu. Des travaux ont déjà été réalisés en ce sens et notamment : création de nouveaux massifs « Rue de Frencq » (près du tableau d'info CCMTO), sur le pont « Rue de Recques », à la Mairie « Annexe » et bientôt place du 8 Mai.

Monsieur le Maire précise que, comme lui, les membres du fleurissement sont très investis. L'année 2014 a été chargée de travaux de fleurissement. 2015 suit cette évolution afin de réaliser les souhaits évoqués, lors de la campagne des élections municipales 2014, par une grande majorité des habitants.

- **Electricité :** Refacturation de la consommation électrique à la Commune de Cormont sur le compteur de la commune de Longvilliers. Le montant pour 2014 s'élève à 169.18€.
- **Réparations du tracteur :** Le montant de la facture pour le changement de la batterie s'élève à 241.50€

- **FDE (Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais) :** A la demande de M. le Maire, le Conseil Municipal avait délibéré en faveur de l'adhésion au groupement de commande d'électricité, proposé par la FDE. M. le Maire précise que le regroupement FDE Pas de Calais comptera 810 membres, 1136 postes de consommation et 126 553 373Kwh.

La première phase de ce chantier : la retenue des candidats fournisseurs ayant répondu de manière satisfaisante à un niveau technique exigeant en termes de relation clients et d'optimisation de point de consommation.

Une deuxième phase, à l'issue de laquelle est attribué le marché. Le choix du candidat se fera au regard du prix qui sera proposé et de la qualité de son niveau technique.

Le choix du candidat « Attributeur » se fera le 10 Juillet 2015. Ensemble, les titulaires du marché entreprendront l'opération de bascule, afin que tous les sites soient en offre de marché au 1^{er} Novembre 2015, date la plus intéressante sur le plan financier.

- **Etude ERP Cabinet Veritas (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) :** Monsieur le Maire précise qu'il a fait ramener le devis initialement prévu à 2 000€, à la somme de 1 500€, aux mêmes conditions.

D'autre part, il précise au Conseil que notre commune n'est pas venue à un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics). Le Sénat a allégé les modalités : les communes de moins de 500 habitants n'ont pas l'obligation d'adopter un PAVE.

M. le Maire a remis à chaque conseiller un dossier sur l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) et une documentation sur les obligations des ERP (Etablissement Recevant du Public) afin que chaque conseiller puisse avoir une parfaite maîtrise de ce dossier. Le non respect de ce dépôt AD'AP exposerait la Commune à des sanctions pénales pouvant atteindre 225 000€.

M.PETIT s'était préalablement proposé pour s'occuper de ce dossier. M. le Maire demande si d'autres personnes souhaitent l'accompagner. M.SAILLY Jean Bernard se propose pour l'accompagner dans un aspect plus technique tandis que Mme MASSET et Mme GOSSELIN seront en charge d'assurer le relais auprès du Cabinet Veritas et du dépôt du dossier d'ADHAP en Préfecture.

- **Réfection de la peinture « Mairie Rue de Frencq » :** M. le Maire précise qu'il a fait ramener le devis initialement prévu et voté de 945€, à la somme de 900€. Le devis rectifié a été signé le 29 Avril 2015.

- **Site internet communal** : Monsieur le Maire informe le Conseil que loger le site coûtera 23.88€ en 2015, puis 1.20€ par mois en 2016.
- **Prêt communal** : Comme précisé lors de précédentes réunions de Conseil, M. le Maire avait fait savoir au Conseil qu'il souhaitait engager des travaux d'étude sur d'éventuelles possibilités de renégociation des prêts dont les taux lui semblaient élevés. Le Conseil ayant donné son accord, les travaux ont déjà commencé. M. le Maire informe le Conseil que c'est M. Patrick JUNG, conseiller municipal, qui suit ce dossier, en le tenant régulièrement informé de l'avancée.
Monsieur le Maire donne la parole à M.Patrick JUNG qui informe le Conseil que les demandes ont été formulées aux différents organismes bancaires et qu'il n'a pas encore la totalité des réponses. M.JUNG reviendra vers le Conseil pour le tenir informé de la suite.
- **Formation Certiphyto** : Lors du Conseil du 10 Mars 2015, le Conseil avait émis un avis favorable à ce que l'employé municipal, Gilbert YDEE, suive une formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires. M. le Maire informe qu'il lui a fait suivre cette formation les 30 et 31 Mars. Le coût a été de 140€.
- **Réparation de la plomberie Salle des Association** : M. le Maire informe le Conseil que la réparation de l'urinoir a bien été effectuée par l'entreprise Ledz'pannage.
- **Création d'une Commune nouvelle** : M. le Maire s'est imprégné des modalités et de la possibilité qui s'offrent aux communes jusqu'au 31/12/2015. Il souhaite que les conseillers intéressés par de la documentation se manifestent... afin qu'il puisse leur remettre un dossier. M. le Maire propose de revenir sur ce sujet lors d'un prochain Conseil.
- **RPI de la Vallée de la Dordogne** : M. le Maire informe le Conseil que le Maire de Frencq l'a sollicité pour le rejoindre dans son projet de création d'un RPC (Regroupement Pédagogique Concentré). En bref, son projet avoisine les 4 millions d'euros sur 40 ans d'emprunt.
Monsieur le Maire estime que Frencq a toujours «été un bourg « Centre », mais qu'il serait regrettable que la Vallée déjà bien démunie, devienne complètement asséchée, au détriment de Frencq. S'il n'y a plus d'école, il n'y a plus de vie !!! Monsieur le Maire refuse de se résigner à cette solution et préférerait que le RPI de la Vallée de la Dordogne s'agrandisse et se renforce, afin que soit assurée sa pérennité. M. le maire et ses confrères ont donc mené des travaux en ce sens et ont obtenu l'accord des communes d'Halinghem et de Widehem pour rejoindre le RPI de la Dordogne. Le gain serait de 30 à 40 élèves supplémentaires, ce qui nous laisserait espérer atteindre les 120 élèves. Les structures existantes le permettent : nous disposons de 2 cantines... Reste à obtenir les autorisations administratives.
- **Journal Municipal « Les Echos de Longvilliers »** : M. le Maire informe que désormais les annonceurs publicitaires présents dans les échos de Longvilliers y figurent sous forme d'échange de services, qui permettent notamment le financement des échos.

Monsieur le Maire informe que la date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.

*L'ordre du jour est épuisé
La séance est levée à 22h00*